

Procès verbal de l'assemblée générale ordinaire de l'association *Go For Integrity* du 12/08/2016

Le 12 août 2016 à partir de 14h00 se sont réunis à Ker Poisson, Pointe de Toulvern, Baden :

- Klein Edouard (président),
- Roux Dessarps Zoé (secrétaire),
- Roux Dessarps Louise Anne (Trésorière)

Ordre du jour :

1. Election du Bureau
2. Nature de la campagne d'aide 2016/2017
3. Montant de la cotisation annuelle pour l'année scolaire 2016/2017
4. Ouverture d'un compte en banque pour l'association
5. Modalités pratiques de versement de l'aide à l'école Integrity
6. Point de situation informel

Après lecture et approbation de l'ordre du jour, l'Assemblée Générale délibère sur les points qui y figurent.

Election du Bureau

Les trois membres de l'association se reconduisent dans leurs fonctions à l'unanimité, à la satisfaction générale et sous leurs propres applaudissements, fonctions qu'ils occupent depuis l'Assemblée Constitutive du 23 Avril 2016.

Nature de la campagne d'aide 2016/2017

Décision est prise à l'unanimité de financer l'équivalent de la scolarité de 2 ou 3 enfants comme test pour la 1ère année ou d'accepter une autre suggestion de la part d'Integrity pour un total d'environ 600€.

Montant de la cotisation annuelle pour l'année scolaire 2016/2017

Décision est prise à l'unanimité de fixer le montant de la cotisation à 15€/an. Les membres effectuant un don supérieur à ce montant sont dispensés de cotisation.

Ouverture d'un compte en banque pour l'association

Décision est prise à l'unanimité d'ouvrir un compte en banque au nom de l'association. La trésorière est chargée de sélectionner la banque la plus appropriée. Tous les membres du bureau (à savoir le président, la trésorière, et la secrétaire de l'association) sont investis du pouvoir d'ouvrir le compte, d'en assurer la gestion et d'en utiliser les moyens de paiement.

Modalités pratiques du versement de l'aide à l'école Integrity

Décision est prise à l'unanimité de verser l'aide reçue des membres à l'école Integrity dès que seront fixées avec eux la nature et le délai du retour des pièces comptables ou des preuves de la bonne utilisation des fonds.

Point de situation informel

Les membres du bureau se répartissent les tâches à accomplir avant la prochaine assemblée générale.

L'Assemblée est close à 15h00 le même jour